

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de mars, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : CECCALDI Attilius, MARCHETTI François, MASSIANI Jean-Louis, POLI Pierre, ROSSI François, SUZZONI Etienne

Secrétaire de séance : CECCALDI Attilius

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Vu la délibération du comité syndical du PETR du Pays de Balagne n° portant sur la demande de soutien financier pour

Le Président expose au comité syndical que le Pays de Balagne bénéficie d'une subvention de 79 977.60 € de crédits LEADER 2014-2020 au titre de l'opération « inventaire et géo-référencement des ouvrages en pierre sèche ». La convention attributive de subvention de l'aide européenne date du 26 novembre 2020 et porte le n°05M10094W.

Le Président rappelle qu'une mission d'AMO a accompagné le Pays de Balagne sur la mise au point du marché public qui comporte les 3 lots suivants :

- Lot n°1 : photo-interprétation et traitement d'images
- Lot n°2 : recueil de la mémoire des habitants
- Lot n°3 : numérisation de données géographiques sous SIG

Le travail du lot n°1 est terminé depuis 2021.

Aujourd'hui, le lot n°2 est en train de s'achever et il convient de lancer le lot n°3.

Pour mener à bien ce travail, il serait souhaitable d'être accompagné par l'AMO qui a établi le CCTP et le RC initial afin qu'elle s'assure de la cohérence du CCTP avec nos objectifs et avec les résultats d'études des deux étapes précédentes.

Cette précaution semble indispensable au regard du résultat final attendu, qui sera largement diffusé auprès des collectivités et acteurs du territoire.

Aussi, il est nécessaire aujourd'hui de faire une demande d'avenant à la convention attributive de subvention qui prend en compte ce surcoût à hauteur de 3 360 €.

Le nouveau plan de financement en ttc de l'opération s'établit comme suit :

Nouveau plan de financement LEADER - convention 05M10			
RECETTES		DEPENSES	
Etude	99 972 €	FEADER	66 132.48 €
Maitrise d'œuvre	3 360 €	CdC	16 533.12 €
		Autofinancement	20 666.40 €
	103 332 €	Total	103 332.00 €

Le comité syndical après en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité, de modifier l'acte comme suit :

- Adopte le projet et le nouveau plan de financement indiqué ci-dessus ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financements correspondants ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces liées à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, le 23 mars 2023



Le Président, Monsieur Pierre POLI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 6	Absents 4	Excusés 3
VOTE PUBLIC		
Pour 6	Contre 0	Abstentions 0

Délibération n°2023/008

Date de convocation :

16/03/2023

Date d'affichage : 27/03/2023

OBJET : LEADER - Mission d'accompagnement pour le lot n°3 « numérisation de données géographiques sous SIG » de l'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche du territoire de Balagne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230323-2023-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2023

Affichage : 27/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

